



50 kg de
déchets verts brûlés
c'est *...

*émissions dans l'air de particules polluantes

...6000 km

parcourus par une voiture
diesel récente (18400 km par
une voiture essence)

...3 mois

de chauffage d'un pavillon
avec une chaudière fioul

...plus de 100 trajets

aller-retour, selon
le véhicule, pour rejoindre
une déchèterie située à 20 km



L'entretien du jardin pour un particulier
génère **des déchets verts** que l'on
estime en moyenne en France à **160 kilos**
par personne et par an. Pour s'en
débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce
qui représente près d'**un million de**
tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre.
Cette combustion est **peu performante**
et **pollue** d'autant plus que les végétaux
sont humides.

(source ADEME)

Le brûlage à l'air libre
des déchets verts :

c'est interdit !



Article L541-21-1, II du code
de l'environnement depuis le 10/02/2020

Au-delà des possibles **troubles du**
voisinage générés par les odeurs et la fumée,
ainsi que des **risques d'incendies**, le
brûlage à l'air libre émet de
nombreux polluants* en quantité
importante dont les particules, qui véhiculent
des composés cancérigènes.

En outre, **la toxicité** des substances émises
peut **être accrue** quand sont **associés**
d'autres déchets comme des plastiques ou
des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés
organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une
moindre mesure dioxines et furanes.

L'**utilisation** et la **vente** d'équipements et
d'incinérateurs de jardins est **interdite**.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une
contravention de 750 euros
(art. R541-78, 14° du code
de l'environnement).

Ne brûlez plus vos déchets verts,
valorisez les !

Le compostage domestique



Tontes de pelouse et feuillages
peuvent être mélangés
avec vos restes de repas
et épluchures de légumes...pour
se transformer en amendement
de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre
disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages
broyés constituent un excellent
paillis pour le jardin et
le potager. Le paillage conserve
l'humidité des sols et évite
la pousse des mauvaises
herbes.

Autre astuce : **la tonte mulching**, elle permet
de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie



Vous pouvez y déposer vos
déchets verts :
ils seront valorisés.

Plus de 360 déchèteries couvrent
la région Pays de la Loire.



En Pays de la Loire

Les effets de la pollution atmosphérique

La **qualité de l'air** a des **répercussions** principalement sur notre **santé** et sur l'**environnement**. Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme (**affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers**, etc...)

Sans la pollution de l'air...

2350 décès* seraient retardés chaque année, et nous gagnerions **12 mois** d'espérance de vie.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) Nantes - Saint-Nazaire et le plan régional santé environnement (PRSE) contiennent des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Air Pays de la Loire (association agréée) supervise le réseau de surveillance régional et diffuse les alertes en cas de pic de pollution.

* Source Santé Publique France (21/06/2016)



Arrêtez de vous enflammer !

En région Pays de la Loire retrouvez plus d'information et d'outils pédagogiques sur :

www.airpl.org



Préfecture de la région
Pays de la Loire
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



ADEME
en Pays de la Loire
www.paysdelaloire.ademe.fr



Air Pays de la Loire
www.airpl.org



Agence régionale de santé
des Pays de la Loire
www.ars.paysdelaloire.sante.fr

Conception : DREAL Pays de la Loire - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire - février 2021

Pour mieux respirer

NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts



Arrêtez de vous enflammer !

Mise à jour 2021



www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr